

AXE : CIBLES THÉRAPEUTIQUES, IDENTIFICATION ET VALIDATION

Le Comité thématique **Cibles thérapeutiques, identification et validation** du Réseau québécois de recherche sur les médicaments (RQRM) annonce la tenue d'un **appel de projets pour une offre de financement de projets** portant sur l'identification et la validation des cibles thérapeutiques.

VALEUR ET TERMES DES FONDS

Les fonds, au montant de 36 500 \$ en un seul versement, sont attribués pour une année – non renouvelable.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Les demandeurs doivent être des chercheurs tels que reconnus par le FRQS. Ils doivent être membres réguliers en règle du RQRM ou avoir fait leur demande d'adhésion au moment du dépôt de la demande (consultez www.rqrm.ca pour plus d'information, ou communiquez avec la coordination au info@rqrm.ca).

Les projets recherchés doivent être réalisés en collaboration avec au moins un autre membre du réseau provenant d'une autre université québécoise.

Les projets devront démontrer la synergie créée par le RQRM, en offrant notamment un contenu interdisciplinaire. Les projets devront être originaux, novateurs et **démontrer leur pertinence au regard des orientations de l'axe Cibles thérapeutiques, identification et validation** du RQRM, à savoir (descriptif également disponible au rqrm.ca) :

Pour le développement d'un portfolio d'outils de criblage et de validation novateurs permettant de faire émerger de nouvelles cibles thérapeutiques différemment.

Jumelant les approches à grande échelle en chimie et en biologie et l'étude de modèles pathologiques au sein d'initiatives concertées, cette recherche repose sur l'étude des mécanismes physiopathologiques et d'action des médicaments. Elle va de la molécule à l'homme en passant par des modèles d'études cellulaires et animaux. Cet axe vise aussi le développement de nouvelles technologies permettant d'accélérer l'identification et la validation des cibles de même que le criblage de nouvelles molécules à activités thérapeutiques et le développement d'agents biologiques en tant que thérapeutique.

L'admissibilité du projet soumis pour l'appel de projets de l'axe Cibles thérapeutiques, identification et validation sera évaluée par un comité interne formé de membres n'ayant aucun conflit d'intérêt. De plus :

- Les projets soumis peuvent être soit en démarrage ou déjà en cours.
- Hormis leur qualité scientifique, les projets ayant la possibilité de rapidement produire des résultats seront favorisés.
- Les projets devront rencontrer la cote minimale de 70% (cote minimale utilisée par le FRQS) afin d'être admissibles.
- Les lauréats de l'appel de projets de l'an passé ne sont pas admissibles à réappliquer au présent appel de projets avec un même projet ou un dérivé de ce même projet.
- Un même projet ne peut être soumis qu'à **un appel de projets lors d'une même vague** de concours.
- Les projets reçus seront évalués par un comité externe et entériné par le comité directeur.
- Les résultats seront affichés sur le site web du RQRM (www.rqrm.ca).
- Les candidats déposant une soumission au concours 2021 devront obligatoirement s'inscrire et être présents au Colloque 2021 du RQRM.

"Le genre masculin est utilisé sans discrimination et dans le seul but d'alléger le texte. Soyez assuré que nous traiterons toute information avec confidentialité."

PRÉSENTATION DES DEMANDES

Les demandes de fonds devront être présentées **en français ou en anglais** pour évaluation par un comité d'experts indépendants.

La mise en forme suivante doit être respectée: Police Arial de taille 10 à interligne simple et marges de 2 cm.

La soumission en **un seul document PDF** doit inclure les éléments suivants.

- Identification du projet (**1 page**)
 - Titre du projet
 - Liste des chercheurs participants et complémentarité des expertises.
 - Résumé du projet incluant les livrables finaux attendus
 - Budget total demandé
- Description du projet (**2 pages**, incluant figures au besoin et excluant les références)
 - Description du projet scientifique (problématique – objectifs – hypothèses – méthodologie).
 - Justification de la pertinence et de la valeur ajoutée du projet dans le contexte de la découverte, du développement et/ou de l'usage du médicament.
 - Retombées escomptées du projet de recherche (résultats scientifiques, formation d'étudiants, etc.).
 - Description des livrables intermédiaires et finaux, ainsi que leurs utilisations possibles par le RQRM.
 - Une justification de l'impact de ce financement pour le rayonnement du réseau
- Budget (**1 page**, maximum 36 500\$/ pour une année, non-renouvelable)
 - Dépenses admissibles : Bourses d'étudiantes et étudiants, salaires de personnel technique, consommables, frais d'usagers.
 - Dépenses non admissibles : Équipements, salaires des chercheurs, conférences.
- Évaluateurs suggérés
 - Une liste de **trois (3) évaluateurs suggérés** qui ne sont pas en conflit d'intérêt.
- CV des candidats (provenant d'au moins deux universités québécoises) : **CV abrégé de 2 pages** mentionnant, sous forme de listes, les renseignements personnels (noms, titres, affiliations), la formation (institution, diplôme, date de début/fin), un bref énoncé personnel, l'emploi et honneurs (incluant expérience professionnelle, affiliations), les contributions scientifiques (p. ex., publications, propriétés intellectuelles, présentations), les subventions de recherche (p. ex., obtenu, terminé, à l'étude/décliné). Le RQRM recommande l'utilisation du gabarit de l'abrégé biographique du *National Institutes of Health (NIH)* (gabarit disponible ici en [français](#) ou [anglais](#)).

DATE LIMITE: 14 DÉCEMBRE 2020 À 19 H 59.

Veuillez faire parvenir vos soumissions à **Mme Yessica-Haydee Gomez** au: info@rqrm.ca

Obligations de l'équipe: *en acceptant la subvention, l'équipe devra rendre disponibles les produits générés au cours du projet aux autres chercheurs du RQRM et être disposée à présenter les résultats du projet lors de la journée scientifique du RQRM. La reconnaissance de la contribution du RQRM devra également être faite dans toutes les présentations/publications en lien avec le projet. De plus, l'équipe devra fournir les documents nécessaires à la préparation de rapports de progrès ou à des présentations à visées promotionnelles pour une période d'au plus quatre (4) ans suivant l'octroi de la bourse. La propriété intellectuelle, s'il y a lieu, demeure la propriété du chercheur / équipe / université d'origine du projet.*